

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 404

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 8 BIS

I. – À l’alinéa 6, supprimer le mot :

« mêmes ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« que celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.